

avicam

Groupe de travail "Portail Locaux"

17 septembre 2003

Accès pour tous - Accès au Handicap

Présents

Michel Briand, Brest – Président du groupe de travail
Dominique DOBBELS, Sivu Vecteur Roubaix-Tourcoing
Jean-Marie SEGURET, Ville de Suresnes
François MASUREL, Ville de Bordeaux
Bertrand JULLIEN, Ville de Paris
Elisabeth LE FAUCHEUR, Ville de Brest
Maxime LAMARQUE, Ville de Tourcoing
Patrick Vuitton, Avicam

Rapporteurs

Patrice Simon et Franck Briand (Avicam)

Ordre du jour

- **Matin :**
Intervention du consortium W3C sur la notion globale d'Accessibilité.
Présentation de WebSourd et de l'expérience toulousaine
 - **Après-midi :**
Intervention de l'Association BrailleNet sur l'Accessibilité du Web et en particulier pour les mal-voyants.
Démonstration de Sylvie Duchateau.
-

Accueil des participants

Dans la lignée de nos réunions à thème sur les portails territoriaux, après la responsabilité juridique, le comarquage, etc. , cette journée est consacrée à la notion d'accessibilité axée dans un premier temps autour du support media "Site Web" puis replacée dans la réflexion générale que peut avoir toute collectivité territoriale sur sa démarche de communication.

Un guide sous la forme d'un protocole de travail sera présenté en point final, comme support d'appui à une réflexion que nous souhaitons plus générale sur ce sujet.

Michel Briand souligne la sortie imminente d'un guide pédagogique sur "L'Accessibilité pour tous aux TIC" de Philippe Cazeneuve, édité par l'Association CRÉATIF. Cet ouvrage est préfacé par Mme. Claudie Haigneré, Ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies. Ce guide sera mis à disposition du groupe de travail de l'Avicam dès que possible.

En parallèle à cette réunion et pour prolonger la sensibilisation des décideurs locaux à cette notion fondamentale de l'accès, la Conférence des Villes de Bretagne prépare d'ailleurs un module d'information pour la fin novembre.

Note

En fin de compte-rendu vous trouverez la présentation du protocole, une "webographie", ainsi qu'une synthèse reprenant les attentes particulières des associations présentées.

QuickTime™ et un décompresseur
PNG sont requis pour visualiser
cette image.

Présentation de W3C

<http://www.w3.org>

Dominique Hazaël-Massieux - dom@w3.org¹

L'utilisateur le plus fréquent (et peut-être le plus important) de votre site Web est probablement sourd, aveugle, et incapable d'utiliser une souris...

...c'est le cas de tous les moteurs de recherche !

Présentation W3C

Dominique Hazaël-Massieux est membre de l'équipe W3C, un consortium qui travaille à partir de trois plate-formes : la France, les Etats-Unis (MIT, Boston) et le Japon (Keio). En France, W3C est intégré à l'ERCIM d'Aix-en-Provence.

Qu'est-ce que le W3C ?

W3C est un organisme de standardisation des technologies fondatrices du Web (Html, Xml, Http, Services Web, Web Sémantique, Directives d'Accessibilité, etc)

- c'est une équipe de 70 personnes réparties sur les 3 sites d'accueil
- le directeur de W3C est Tim Berners - Lee, l'inventeur du Web (il a initié les protocoles : Html, Http, Url)
- le but initial de W3C : éviter la fragmentation du Web.

Le risque de fragmentation est apparu avec la guerre que se sont livrés les "navigateurs", rendant plus ou moins possible la lecture de certaines informations ou applications. Avec le temps, les risques se sont élargis avec l'apparition d'applications propriétaires spécifiques (Flash, etc.).

=> Le principe des initiatives engagées par W3C : voir se créer un espace (Internet) d'accès universel, interopérable et libre.

Les membres de W3C sont en majorité des industriels, mais aussi des structures académiques ou institutionnelles. Il y a environ 380 membres aujourd'hui. Le principe de leur adhésion est un engagement sur la création d'un espace web accessible universellement, interopérable et libre en respectant la neutralité du consortium avec un processus d'élaboration des spécifications rapide et rigoureux

Les Technologies Web sont des technologies issues des travaux du W3C. Le consortium suit de près les interactions entre le Web et la Société et s'attache à clarifier les règles afin de permettre l'accessibilité du Web ainsi que sa croissance.

Le développement des standards W3C

- élaboration d'un processus solide² pour aider au développement de normes de qualité
- édition d'une soixantaine de recommandations en 9 ans³

¹ La présentation est disponible sur [Hhttp://www.w3.org/2003/Talks/avicam-accessibility/H](http://www.w3.org/2003/Talks/avicam-accessibility/H)

² [Hhttp://www.w3.org/Consortium/ProcessH](http://www.w3.org/Consortium/ProcessH)

- gros travail de coordination et de consensus entre les membres
- W3C est parvenu à défendre l'idée d'une architecture Web unifiée par exemple via les TAG qui sont les balises de codage nécessaires au Html.

En même temps, W3C encourage les normes "royalty-free" avec les codes de référence "open source" (code logiciel ouvert et modifiable par tous).

Avec le temps et la détermination on a pu noter une nette progression des acteurs vers les recommandations formulées par W3C.

L'Initiative pour l'Accessibilité du Web

Concernant plus spécifiquement le handicap, W3C a travaillé sur l'Initiative pour l'Accessibilité du Web, qui se nomme WAI pour Web Accessibility Initiative⁴. Cette initiative a démarré en 1996 dans le but que le Web devienne une plate-forme accessible par tous quelque soit les déficiences.

A la notion d'accessibilité, qui désigne la qualité des caractéristiques d'un outil ou d'un document rendant possible l'utilisation d'Internet, vient s'ajouter celle du handicap qui peut être définitif ou temporaire, complet ou partiel, d'origine génétique, accidentel ou dû à l'âge.

=> Il devient clair que la notion même d'accessibilité concerne directement une part importante (et grandissante) de la population.

Le parallèle avec les installations physiques

2003, année européenne du handicap, a permis d'exprimer au grand jour, et de manière généralisée le besoin d'accessibilité qui se traduit au quotidien par :

- la création d'un bateau sur un trottoir pour l'accès aux fauteuils roulants
- l'installation d'ascenseurs dans un lieu public
- la mise en place de signaux sonores sur les feux de la circulation pour faciliter la traversée des aveugles
- le développement du sous-titrage télétexte pour permettre à une partie des sourds ou malentendants de suivre la télévision.

Ces améliorations sont généralement développées après une première installation. Des sur-coûts importants peuvent ainsi apparaître sur des installations initiales non adaptées. On peut noter dans ces exemples, qu'à chaque fois l'amélioration profite également à une autre partie de la population.

L'accessibilité pour le Web, pour le plus grand nombre

Le Web offre la possibilité d'ouvrir de nouvelles portes aux personnes handicapées, ou d'en fermer encore plus. Son accessibilité est un élément déterminant pour une meilleure intégration des handicapés (nouvelles opportunités technologiques, nouveaux services, etc.).

Dans les installations physiques, l'accessibilité est fonction de différentes choses : elle dépend de la nature du handicap, de la nécessité ou non de déplacer des objets encombrants (poussettes, valises), de la qualité de l'environnement visuel ou sonore (bruit, lumière excessive ou limitée, son correct ou dégradé).

³ [Hhttp://www.w3.org/TR/ - Recommendations](http://www.w3.org/TR/)H

⁴ [Hhttp://www.w3.org/WAIH](http://www.w3.org/WAIH)

Sur le Web l'accessibilité est de la même manière fonction de plusieurs éléments :

- de l'utilisation d'un ordinateur portable, d'un téléphone mobile...
- de la visibilité et de la limitation des contrastes (taille de l'écran, luminosité)
- de la qualité sonore : son non disponible (pas de carte son) ou inaudible
- du confort de l'environnement de manipulation (dans un train, un avion)

Une meilleure accessibilité profitera à tous les utilisateurs, mais elle bénéficiera également et peut-être en premier lieu, aux fournisseurs de contenus par une "lisibilité" accrue (pages Web, images ou films). Dans cet esprit, l'initiative WAI a développé des directives (traduites en français), ainsi que des cartes de références résumant les conseils donnés (distribuées gratuitement)⁵ et des études de cas ou des techniques de mise en place.

Principes généraux pour du contenu Web accessible

Un texte sous forme électronique peut être lu (synthétiseur de voix), retranscrit (braille), agrandi, mis en contraste, indexé, recherché, traduit, etc.

=> L'utilisateur le plus fréquent (et peut-être le plus important) de votre site Web est probablement sourd, aveugle, et incapable de cliquer... c'est le cas de tous les moteurs de recherche.

Quelques principes parmi d'autres...

- fournir un équivalent texte aux informations purement visuelles (images, films) ou sonores (bande-son d'un film)
- fournir un équivalent aux plug-ins ou aux scripts non accessibles (Flash, Pdf, JavaScript, ...)
- faciliter la navigation hypertexte en utilisant des énoncés utiles (pas de "cliquer ici")
- utiliser un code Html bien structuré (suivant la sémantique définie par la spécification Html)
- préférer les feuilles de style CSS pour la présentation
- éviter les "frames" (cadres), faciliter la lecture des tableaux

...et leurs réponses techniques pour les mordus⁶.

- utiliser l'attribut "alt" pour les images, ou "longdesc" pour les figures ou diagrammes plus riches
- permettre la navigation sans JavaScript, sans Flash
- utiliser "map" pour les images cliquables (et non l'équivalent côté serveur)
- utiliser l'élément "noframes" pour fournir une alternative aux "frames"
- utiliser l'attribut "title" pour compléter un manque de contexte sur un lien
- ajouter de la redondance de contenu dans les tableaux (attributs "summary", "scope")

⁵ Formulaire pour commander ces cartes : [Hhttp://www.w3.org/WAI/References/QuickTips/H](http://www.w3.org/WAI/References/QuickTips/H)

⁶ [Hhttp://www.w3.org/TR/WAI-WEBCONTENT-TECHS/H](http://www.w3.org/TR/WAI-WEBCONTENT-TECHS/H) (en anglais)

Les questionnements habituels

Q : Faut-il maintenir son ancien site ou créer 2 sites Web (un en flash, et un en Html)?

- "La gestion de deux sites web est à éviter autant que possible. Il est préférable d'avoir un site unique mais accessible, la gestion de deux contenus ne survit pas au temps"

Q : Un rendu accessible donne un rendu moche ?

- "Pas du tout ! Par exemple, l'utilisation de feuilles de style permet de concilier accessibilité et créativité !"

Q : Rendre un site accessible coûte plus cher !

- "Rendre un site accessible est un peu plus cher à la création, mais les coûts de modification d'un site existant pour le rendre enfin accessible sont beaucoup plus importants ; c'est l'une des raisons pour lesquelles il est utile de s'y intéresser le plus tôt possible !".

Évolutions des directives

Les directives WCAG ont été publiées comme Recommandations W3C en mai 1999, leur traduction officielle en français a été publiée le même mois. En 2000, a commencé un travail sur une version 2 pour prendre en compte les évolutions du Web en matière de contenu et de technologies.

Q : La prochaine version (version 2) des directives WCAG (Web Content Accessibility Guidelines) introduira-t-elle des changements ?

- "La version deux complètera la première version. Les bases indicatives contenues dans la première version seront inchangées. On peut donc se mettre au travail sans attendre. "

Les outils disponibles⁷

Les différents outils pour détecter des problèmes spécifiques à différents handicaps sont présentés et mis à disposition sur le site. Cependant une vérification humaine reste indispensable (Il vous sera souvent nécessaire de faire appel à l'expertise d'associations locales ou nationales). Il n'y a pas de solutions ou d'outils miracles... même si une sensibilisation des Webmestres est souvent la première étape vers un meilleur site Web.

Les (bons) standards du Web

- le standard de base pour le contenu : Html (Html 4.01, Xhtml 1.0, Xhtml 1.1)
- standard sous-utilisé : les feuilles de style CSS (sites rapides, plus flexibles)
- plein de promesses pour le graphisme : SVG (léger, accessible, puissant)
- bien d'autres technologies sont très prometteuses : Xml, P3P, Xslt, MathML, ...

Vérifier la conformité aux standards

Une des règles les plus simples pour rendre un site web accessible consiste à utiliser du code Html valide :

⁷ Liste maintenue à jour : [Hhttp://www.w3.org/WAI/ER/existingtools.html](http://www.w3.org/WAI/ER/existingtools.html)

- il est devenu facile de vérifier si le code utilisé est fiable ou non. Une des solutions peut consister à le vérifier en utilisant le Validateur Html créé par W3C⁸
- il existe des solutions pour engager une mise en conformité progressive d'un site⁹
- exigez, auprès de la SSII fournissant le site clef en main, ou tout système de publication, qu'il obtienne une certification avant livraison, en l'inscrivant au cahier des charges. Ce travail permet par exemple d'assurer une compatibilité maximale pour les différents navigateurs existants, etc.
- Si la certification vérifie la syntaxe du code, il est important de se rappeler que la sémantique qui précisera aux personnes souffrant d'une déficience la nature d'un lien est elle aussi importante (il faut préférer, derrière la balise "alt" le texte : "une sélection de sites web recommandés par ma ville", au texte sobre mais inexplicite "sites web")

Une ville, beaucoup de besoins, peu de moyens

La collectivité aura-t-elle en interne la compétence pour juger de la qualité du travail effectué par un prestataire ? Il sera alors judicieux de recourir à une expertise technique spécifique qui peut-être fournie par les associations locales de ce secteur encore peu présente (cf. *Webographie page 20 pour une liste d'associations de niveau national*).

Des différences de moyens s'observent entre les acteurs : "création à la main" par un volontaire motivé en interne pour certains, et confiance en un "système de publication complet acheté clef en main" pour d'autres.

Enfin, des différences dans les offres techniques d'accès existent également selon les lieux géographiques (présence d'opérateurs, offres diversifiées en débit, matériel ou encadrement).

Sensibilisation, coordination et partage ?

L'initiative EuroAccessibility¹⁰ est un nouveau consortium de certification auquel participe le W3C, et qui est actuellement présidé par BrailleNet¹¹. Un projet de label européen est en cours d'élaboration. Cette initiative peut s'avérer être un support et une opportunité de sensibilisation pour les équipes des collectivités locales.

Cependant, pour aider à la finalisation d'un très grand nombre de projets, une coordination des moyens est à prévoir ; par exemple entre les différents services d'une entité territoriale.

Sur la base générale d'un service à rendre à l'utilisateur, les collectivités territoriales peuvent mettre en place une base de connaissances communes, partager leurs expériences et communiquer, en particulier pour le Web, sur l'importance de l'accessibilité et des standards auprès du plus grand nombre.

Notre intervenant finira sa présentation par cette question :

Q : "L'avicam veut-elle assurer ce rôle ?"

⁸ [Hhttp://validator.w3.org/](http://validator.w3.org/)H

⁹ [Hhttp://www.w3.org/QA/2003/03/web-kit.Html.fr](http://www.w3.org/QA/2003/03/web-kit.Html.fr)H

¹⁰ [Hhttp://www.euroaccessibility.org/](http://www.euroaccessibility.org/)H

¹¹ [Hhttp://www.brailletnet.org/](http://www.brailletnet.org/)H

Entretien avec Michel Dupoirieux (mdupoirieux@wanadoo.fr) présenté par Franck Briand

Etre sourd ou mal-entendant ne veut pas dire ...

...savoir lire et écrire !

Le projet de WebSourd se place dans un contexte socio-culturel singulier qui pointe, pour la population de citoyens sourds ou mal-entendants, une vraie difficulté vers l'accessibilité : 4 à 500.000 sourds profonds ou sévères, 60 à 80 % d'illettrés, 300.000 locuteurs en Langue des Signes en France (LSF), dont 50 % de sourds.

Les objectifs et les enjeux du projet sont aujourd'hui de favoriser l'accès à la culture et à l'information, améliorer la relation des sourds avec l'environnement, lutter contre l'illettrisme en favorisant la maîtrise du français écrit et de la langue des signes, renforcer l'intégration des sourds dans notre société par un recours étendu à la langue des signes.

WebSourd se trouve en phase de lancement avec pour objectif d'être pleinement opérationnel d'ici la fin de l'année 2003. En ce qui concerne l'activité orientée vers les collectivités locales, les priorités sont :

- la mise à disposition d'information publique et la traduction en Langue des Signes de formulaires écrits
- WebSourd développe une offre pour offrir les traductions de formulaires municipaux en ligne aux villes qui souhaitent se rendre accessibles
- une approche similaire de mutualisation des moyens est envisagée avec tout autre type de structures (préfecture, administrations, ...)
- le développement de dispositif de visio-interprétation (interprétation à distance en Langue des Signes Française) permettant de favoriser l'accueil des sourds sur les lieux publics et de supprimer de nombreux freins liés à la difficulté de communication. Dispositif expérimenté et opérationnel à la CAF de Toulouse depuis un an
- la mise en accessibilité aux sourds des sites Internet des collectivités et des équipements publics (musées, médiathèques...). Dispositif expérimenté avec le Ministère de la Culture sur le Site Culture et Handicap
- la mise en accessibilité sur Internet pour les sourds d'évènements culturels ou autres pour en assurer une diffusion auprès d'un public le plus large possible
- et enfin, mise en forme d'une expertise à travers des sollicitations de plus en plus fréquentes pour des participations à des groupes de réflexion ou de travail sur la question de l'accessibilité.

Au service de ces priorités une équipe mixte Sourds / Entendants, une entreprise dont la langue de travail est la Langue des Signes pour le développement de nouveaux métiers accessibles aux sourds.

En conclusion, un projet innovant avec une finalité solidaire, une offre de services et de hautes technologies, un travail fait par et pour les sourds qui, s'appuyant sur une

dynamique régionale forte (CAF et Ville de Toulouse) veut monter un projet de portée nationale.

Quoi pour les collectivités ? une démarche en cours de mutualisation de formulaires administratifs traduits en langue des signes.

Accessibilité Web à Toulouse

Expérience présentée par Franck Briand (franck.briand@avicam.org)

**une ville à l'avant-garde depuis plusieurs années
avec des projets exemplaires, reproductibles et
extensibles**

Accès aux formulaires administratifs : Le "Visio-Guichet"

En 2001, l'association WebSourd coopère avec la Caisse d'Allocation Familiale de Toulouse pour rendre accessible par les sourds et les personnes malentendantes les formulaires de déclaration de ressources 2001.

Partant de l'observation que 80 % de la population sourde est illettrée, WebSourd développe, pour chacun des champs de saisie du formulaire, une aide vidéo. A chaque fois que l'aide est sollicitée (par un simple clic sur un des champs du formulaire) un film (mettant en scène une personne utilisant le langage des signes) se déclenche. La personne sourde, et en difficulté avec la lecture, prend ainsi connaissance de l'information qu'elle doit saisir dans le formulaire.

Le travail réalisé par WebSourd montre combien il est relativement aisé de permettre à un public doublement handicapé (déficient sonore et illettré) de gagner en autonomie dans ses démarches administratives.

L'initiative conduite avec la CAF de Toulouse est extensible dans le cadre d'un travail visant à rendre accessible tous les formulaires d'une municipalité ou d'un service social – accessibles depuis Internet.

La municipalité de Toulouse s'est d'ailleurs engagée à suivre cette initiative en décidant de traduire les premiers formulaires municipaux disponibles sur son site Web.

Démonstration du Visio-Guichet : <http://www.websourd.org/demo/index2.html>

L'accessibilité : une volonté municipale !

Toulouse travaille, depuis quelques années, sur la question de l'accessibilité des personnes déficientes aux services et aux informations municipales, au travers de la Commission Extra-Municipale d'Accessibilité. Elle anime notamment plusieurs groupes de travail (des sous-commissions travaillant par type de handicap) réunissant des professionnels et des acteurs associatifs du secteur du handicap.

Nous vous invitons à découvrir le portail d'information et de conseils à l'usage des personnes souffrant d'une déficience mis en place par la mairie de Toulouse :

http://www.mairie-toulouse.fr/VivreAToulouse/Handicap_Accesibilite/Handicap.htm



Présentation de BrailletNet <http://www.brailletnet.org>

Cette présentation fait référence à celle du consortium W3C sur laquelle elle s'appuie
Sylvie Duchateau (sylvie.duchateau@snv.jussieu.fr) Pierre Guillou (pierre.guillou@snv.jussieu.fr)

Pour les personnes aveugles ou malvoyantes, Internet représente un potentiel considérable qui, à l'aide d'un système informatique adapté, leur donne accès à des informations et des services jusqu'alors difficilement accessibles autrement.

L'association BrailleNet¹²

Issue de réflexions développées par le monde de la recherche (Laboratoire Inova de l'Inserm), l'association a été créée en 1997 pour promouvoir 3 objectifs en faveur de l'intégration des personnes handicapées visuelles : l'accès à l'éducation, l'accès à l'information et l'accès à la culture.

Aujourd'hui, plus de 50 personnes morales du milieu associatif et du monde privé sont membres, et l'association pilote une équipe multidisciplinaire sur des développements de projets nationaux et européens comme par exemple, l'accessibilité des documents électroniques tels les supports de cours et livres (projet "Vickie"¹³, serveur "Hélène"¹⁴) ou le développement de jeux accessibles aux jeunes handicapés visuels (projet "TIM"¹⁵). L'action ciblée sur l'accessibilité des sites Web est donc bien au cœur des priorités de cette structure.

- une équipe d'experts au sein de la Cellule Accessibilité de BrailleNet
- le Groupe de Travail AccessiWeb (GTA) effectuant une veille sur les technologies d'accessibilité
- des services : information, formation, évaluation
- un label de qualité: AccessiWeb
- un consortium Européen pour harmoniser les méthodologies d'évaluation : EuroAccessibility
- des projets Européens avec W3C / WAI
- des ressources en ligne.

Les grands principes, définition du W3C

- "Mettre le Web et ses services à la disposition de tous les individus, quel que soit leur matériel ou logiciel, leur infrastructure réseau, leur langue maternelle, leur culture, leur localisation géographique, ou leurs aptitudes physiques ou mentales."

¹² Cellule Accessibilité 01 44 27 26 25

¹³ VICKIE : Visually Impaired Children Kit for Inclusive Education (Cartable électronique pour déficients visuels) [Hhttp://inova.snv.jussieu.fr/vickie/Vickiewebsite.htm](http://inova.snv.jussieu.fr/vickie/Vickiewebsite.htm) (en anglais)

¹⁴ TIM : Tactile Interactive Multimedia (Jeux sur ordinateur pour enfants déficients visuels) [Hhttp://inova.snv.jussieu.fr/tim-info](http://inova.snv.jussieu.fr/tim-info) (en français)

¹⁵ Serveur Hélène : Serveur d'ouvrages numériques à la disposition de l'édition adaptée [Hhttp://www.serveur-helene.org](http://www.serveur-helene.org) (en français)

Tim Berners-Lee, Directeur du W3C et inventeur du World Wide Web.

Signification pratique : le développement d'un site se doit de respecter les langages standards (Html, Xml, ...), l'implémentation de balises obligatoires (pour le Html : doctype, lang, alt, ...) et une conception centrée sur l'utilisateur ("usability").

Qui est concerné ?

En particulier les personnes en situation de handicap mais de fait tout le monde !

Les personnes handicapées consultent les sites Web via des aides techniques matérielles ou logicielles qui leur permettent de lire et d'architecturer les informations sans souris : "plage braille", commande vocale, navigateurs graphiques, textuels ou vocaux, etc. La restitution des informations est toujours faite pas à pas (*cf. exemple page 14*)

Pourquoi prendre de bonnes résolutions ?

Pour :

- une navigation via toutes les interfaces (navigateur Web, PDA, mobile, ...)
- une consultation par toutes les technologies d'accès (plage braille, synthèse vocale, ...)
- une audience élargie à tous les utilisateurs (handicapés, âgés, ...)
- une maintenance du site plus facile
- une amélioration du référencement
- une image citoyenne renforcée
- le respect des législations nationales, européennes et internationales.

Où en est le droit ?

En France¹⁶ : malgré certaines annonces le droit français n'a pas bougé depuis la Loi de 1975 sur le handicap. Le Conseil Interministériel sur la Société de l'Information du 10 juillet 2003 (CISI) a pris la mesure suivante :

- "L'accessibilité de l'information numérique publique aux handicapés sera rendue obligatoire dans le cadre de la révision de la loi de 1975 sur le handicap. Un partenariat entre les sites Web publics et l'association BrailleNet, pour le label AccessiWeb, est créé."

En Europe : un plan d'actions a été arrêté dont le rapport final est sorti en décembre 2002 (eEurope Action Plan 2002 / eAccessibility).

Sur le plan International : les règles WCAG1.0 (et bientôt WCAG2.0) de l'organisme W3C / WAI sont les bases des juridictions internationales existantes. Aux États-Unis l'acte 508¹⁷ à inclus dans la loi certaines recommandations qui sont contradictoires avec les recommandations de W3C et qui sont pour certaines obsolètes. BrailleNet espère que les modifications à venir sur la réglementation française ne suivront pas ce principe.

¹⁶ une recherche complète sur ce thème est éditée en ligne par BrailleNet incluse dans un test d'évaluation sur 30 sites français : [Hhttp://brailletnet.org/eval_30sites_France_10sept2003.htm](http://brailletnet.org/eval_30sites_France_10sept2003.htm)

¹⁷ [Hhttp://www.section508.gov/](http://www.section508.gov/)

L'accessibilité par l'exemple

Atelier pratique : la navigation par une personne aveugle (par Sylvie Duchateau).

Les principaux problèmes rencontrés et décrits ci-après de manière explicite sont facilement extrapolables aux notions d'accessibilité et de compréhension pour toute personne (handicapée ou non). Ceci montre, exemple après exemple, qu'une réflexion générale sur l'accessibilité profite bien à tous les utilisateurs¹⁸.

Les principales difficultés rencontrées au cours de la navigation par Sylvie Duchateau pour lire le contenu des sites web visités, sont liées aux carences suivantes :

1) Les images non commentées. (absence de la balise " alt "). Lorsque la balise ALT n'existe pas pour décrire une image, aucun texte descriptif de substitution (appelé texte alternatif) ne peut être interprété et l'internaute ne pourra pas en prendre connaissance (via une synthèse vocale par exemple).

Lorsque la balise ALT est absente, la synthèse vocale¹⁹ de Sylvie Duchateau annonce qu'il existe une image de type image001.jpg. L'interface vocale dira " image001.jpg " au lieu de " photo d'une fleur bleue " comme elle apparaît aux voyants.

Sur la même idée, il convient de renseigner la valeur d'un lien du type " cliquer-ici " ou " pour en savoir plus " avec un texte alternatif du type " pour lire la suite de l'article sur les fleurs bleues ".

2) Les images "MAP" non commentées (images découpées en zones cliquables du type carte géographique). Pour une personne voyante il n'y a pas aucune difficulté pour identifier une carte et les zones cliquables incluses. Si une carte d'intercommunalité offre la possibilité d'accéder à des informations spécifiques par commune, il suffira alors de cliquer sur la zone de l'image correspondante à cette commune et l'on comprend intuitivement que la carte est un tout. La balise "MAP" introduit cette notion de carte géographique explicitant ainsi l'organisation des liens. Il devient alors possible de passer ou d'entrer dans l'objet (et ses déclinaisons en liens multiples) en toute connaissance.

Chaque lien des zones cliquables incluses dans la carte devant, bien évidemment être commentés par la balise " alt ".

3) Trop de liens sur la même page. Les solutions techniques utilisées pour les consultations non visuelles " lisent " les informations de la page les unes après les autres et l'utilisateur pourra alors éventuellement " reconstruire " et utiliser l'architecture d'une page web si la quantité d'information reste décente. Si une page contient 200 liens hypertextes cela devient impossible puisqu'il faut avoir pris connaissance de tous les liens et s'en rappeler pour aller plus loin dans la navigation.

4) Des pages non différenciées. Titre identique sur des pages différentes. Chaque page web est généralement nommée d'après le site et/ou parfois d'après la rubrique de la page. Ce nom permet pour l'internaute, de différencier une page d'une autre, de les hiérarchiser et de les retrouver dans un historique de navigation et pour un moteur de recherche de référencer correctement les pages²⁰. Mais l'information devient plus difficilement utilisable dans les cas suivants :

¹⁸ Les solutions techniques seront parfois évoquées mais ne seront pas développées ici. Elles se trouvent dans les guides édités par W3C ou BrailleNet (disponibles sur le Web)

¹⁹ La synthèse vocale se généralisera dans le futur sur des technologies de consultation non visuelle (téléphone par exemple).

²⁰ Un travail en ce sens a été fait depuis sur le site de l'avicam avec un résultat probant

- les pages ont le même titre ("www.monsite.com")
- des titres de pages non explicites ou long ("page1", "...ID_Ref=3&+ ?...")
- si la référence au site n'existe plus ("page d'accueil").

Remarque de l'assistance : "le nommage des pages peut procéder de deux logiques opposées en fonction de l'utilisateur concerné. Un visiteur voyant préférera sans doute pour sa recherche via un historique, la déclinaison : monsite-page d'accueil ; monsite-nos actions - qui lui permettra de faire visuellement la différence immédiate entre un site A et un site B ou entre les pages différentes d'un même site. Un visiteur mal-voyant préférant plutôt percevoir une information qui "lit" le sens : - page d'accueil de monsite ; les actions de monsite ".

5) Une mauvaise structuration de l'information de la page trop d'informations ou trop d'informations différentes, utilisation abusive de "frame" ou d'images de décoration non pertinentes (frises, guirlandes, etc.).

6) Layers sur une page Web consultable uniquement avec la souris. Un menu déroulant qui apparaît sur un clic ou sur un passage de la souris permet certes un travail d'optimisation de la surface disponible d'une page Web doublé d'un travail d'esthétique, mais le contenu en est caché derrière l'activation d'un script.

7) Mais encore : contrastes non suffisant (texte en bleu foncé sur fond noir), taille des polices utilisées non modifiable (chasse fixe), formulaires non accessibles (cf. *la monographie de WebSourd page 7*). Certaines interfaces techniques, dont celles pour les aveugles, ne "supportent" pas le JavaScript. La transcription des contenus est donc impossible dès lors qu'il faut absolument activer ce type de scripts.

Les actions de BrailleNet

Sur un plan national

Informier : Colloques BrailleNet, conférences, plaquettes , sites web (BrailleNet, VoirPlus, AccessiWeb).

Former : Sensibilisations à l'accessibilité, évaluation de l'accessibilité des sites Web, application des critères AccessiWeb (nombreuses références au sein des ministères publics).

Evaluer : Réseau national d'experts AccessiWeb (+ de 300 sites évalués dont de nombreux sites ".gouv"). En association avec RINCE (Institut Irlandais) un audit sur 30 sites marchands français vient d'être publié (Sncf, Fnac, etc.)²¹.

Labelliser : AccessiWeb est un label de qualité qui certifie l'accessibilité d'un site Web qui prend en compte : 67 critères issus des recommandations WAI de W3C et 25 critères spécifiques fondés sur l'analyse de plus de 300 sites web. Le label AccessiWeb se décline en label Bronze, Argent ou Or. Il est attribué pour 1 an avec un suivi régulier d'experts agréés.

Sur un plan international

Un partenariat fort avec W3C / WAI, participation au groupe de travail "Education and Outreach (EO)", sous-contractant de W3C / WAI dans WAI-DE²², WAI-DA²³ et WAI-TIES²⁴

²¹ Hhttp://brailletnet.org/eval_30sites_France_10sept2003.htmH

²² WAI-DE : Web Accessibility Initiative for Disabled and Elderly (Handicapés et personnes âgées)

²³ WAI-DA : Web Accessibility Initiative and Design for All (Esthétique pour tous)

Le Consortium EuroAccessibility. Le lundi 28 avril 2003, 24 organisations européennes représentant 12 pays et le W3C/ WAI ont signé le Mémorandum of Understanding du Consortium dans le but :

- de développer une méthodologie d'évaluation basée sur les recommandations WAI / WCAG ("Web Content Accessibility Guidelines")
- d'établir une méthodologie commune de certification
- de créer une marque commune de qualité concernant l'accessibilité Web
- de développer un ensemble de services sur l'accessibilité en Europe
- d'établir un réseau d'agences sur l'accessibilité en Europe
- de promouvoir l'accessibilité du Web
- d'établir une autorité de certification européenne pour l'accessibilité du Web.

Comment évaluer l'accessibilité d'un site ?

La liste des points principaux à respecter est rappelée par des supports différents :

- les Quick Tips de W3C / WAI (en format carte de crédit)²⁵
- le guide BrailleNet à l'usage des webmestres (disponible gratuitement)²⁶
- le livre " Dive Into Accessibility " (disponible en français)²⁷.

Il existe des méthodes d'évaluation complètes développées par W3C / WAI (Evaluating Web Sites for Accessibility) qui sont reprises par d'autres structures, mais une méthode simplifiée est enseignée par BrailleNet en sessions de formations pour tout public.

Il existe de nombreux logiciels libres pour vous permettre d'évaluer l'accessibilité ou non de votre site web : Lynx, Opera, Bobby, HTML, Validator (cf. www.brailenet.org). Le navigateur Lynx fonctionne en mode texte et sert par exemple d'interface avec les synthétiseurs vocaux, il permet également aux informaticiens de visualiser l'ordre de transcription des informations²⁸. Le navigateur Opera permet lui, par exemple, plusieurs options d'affichage d'une page Web (mode sans images, mode texte...)²⁹.

Développer un site Web accessible ?

Il est plutôt préférable de repenser un site web que de le réparer. La solution d'un site décliné en deux versions posera le problème de la concordance des contenus.

Pour du court terme, Il existe aussi des solutions techniques qui transforment "automatiquement" vos pages en site accessible, mais elles ont le désavantage d'être propriétaires et discriminatoires³⁰. Prendre le temps de la réflexion est la clé première certainement accompagnée d'une sensibilisation qui devra s'étendre à tous les niveaux.

²⁴ WAI-TIES : Web Accessibility Initiative Training, Implementation, Education and Support

²⁵ Formulaire pour commander ces cartes, disponibles gratuitement et en français : [Hhttp://www.w3.org/WAI/References/QuickTips/H](http://www.w3.org/WAI/References/QuickTips/H)

²⁶ Le guide BrailleNet est un document rédigé pour la Délégation Interministérielle à la Réforme de l'Etat - octobre 2002 : [Hhttp://www.brailenet.org/accessibilite/guide/index.htm](http://www.brailenet.org/accessibilite/guide/index.htm)

²⁷ Une traduction de Karl Dubost : [Hhttp://www.la-grange.net/accessibilite/H](http://www.la-grange.net/accessibilite/H)

²⁸ BrailleNet utilise Lynx comme outil d'évaluation car il permet de visualiser l'ordre d'affichage des informations pour une personne qui ne voit pas le site en mode graphique

²⁹ cf. exemple page 23

³⁰ L'inscription obligatoire de la personne à chaque connexion sur le site technique propriétaire du système, lui rappelle qui elle est, et construit dans le même temps un fichier "handicapé"

BrailleNet propose de prendre les mesures suivantes pour améliorer l'accessibilité de votre site web :

- intégrer l'accessibilité le plus en amont possible³¹
- inscrire l'accessibilité dans le cahier des charges pour tout nouveau développement. Notifier les recommandations "BrailleNet" ou viser un label ne suffit pas, il faut décrire et argumenter les buts recherchés localement.
- utiliser des outils de conception produisant des pages accessibles³²
- former les développeurs et les webmasters
- sensibiliser les décideurs
- avoir une démarche volontaire !

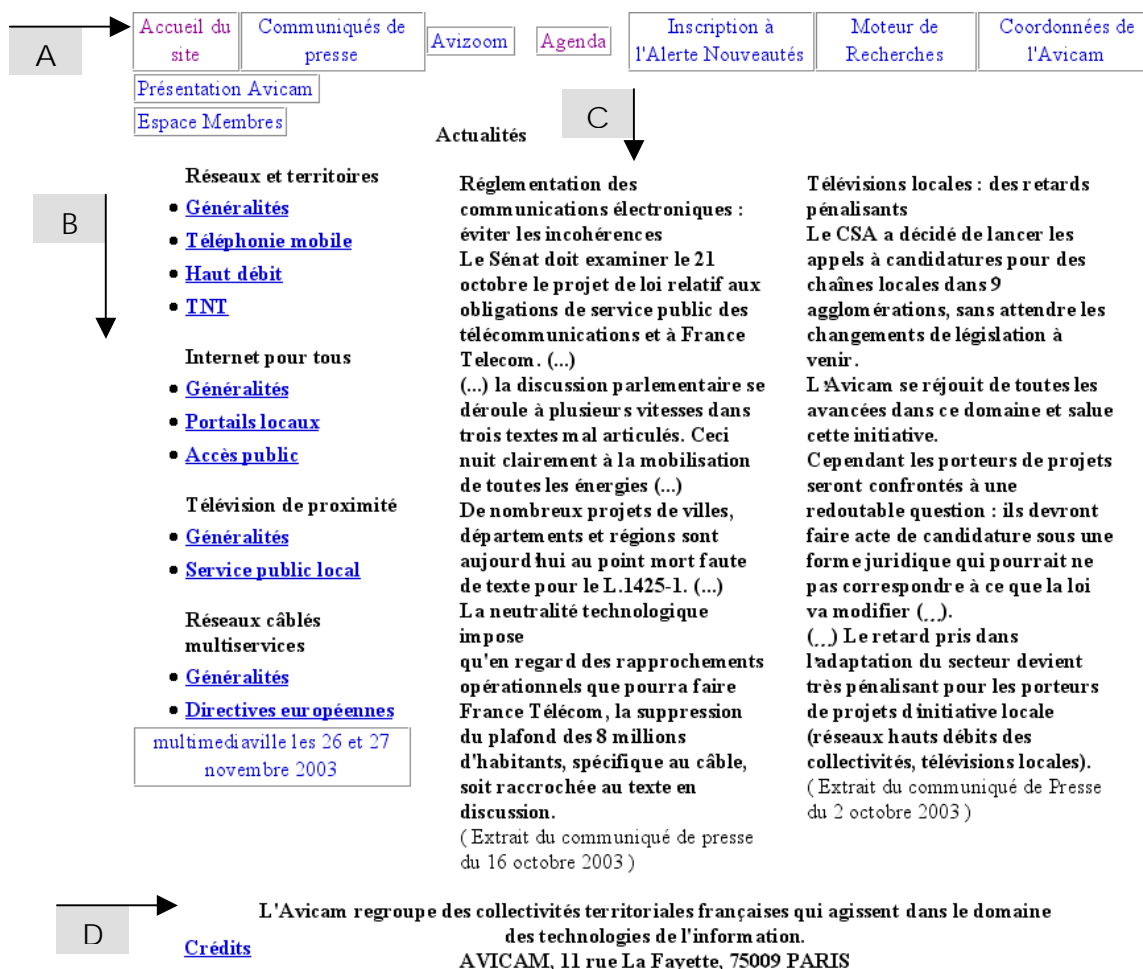
Plateforme BrailleNet 2003-2005

- création d'une autorité nationale (information, formation, évaluation et certification)
 - consolidation du réseau Européen EuroAccessibility
 - inscription de l'accessibilité des sites Web dans la loi nationale française
 - inscription dans les cahiers des charges des sites publics
 - formation des développeurs et webmasters du Service Public
 - formation des étudiants en informatique dans les écoles et universités.
-

³¹ lire à ce sujet la proposition de protocole en fin de compte-rendu, comme piste de réflexion

³² Un développement sous Flash, par exemple, apporte certes un agrément mais ne permet pas l'agrandissement des caractères, il est donc très souhaitable de proposer une alternative

Exemple de visualisation : en passant par Opera



présentation de la page d'accueil du site www.avicam.org en mode sans image via le navigateur Opera. Toutes les images et tous les liens ont été commentés. Des informations supplémentaires ont été introduites dans le code pour faciliter la lecture à la manière d'un index. Le sens de lecture s'effectue dans l'ordre :

- A : Rubriques
- B : Thèmes de travail
- C : Information
- D : Pied de page

Vers un protocole

Comment ne pas exclure de la vie municipale et des services municipaux une partie de la population ?

Au fil de nos lectures, de nos échanges avec les spécialistes du secteur de l'accessibilité et du handicap, il nous est apparu important d'élargir la notion d'accès "des portails locaux aux handicapés" à celle d'accès à la vie locale et aux services municipaux des personnes souffrant de déficiences.

Rappels et préambule

1) Un Site Web territorial n'est pas l'unique media de communication mis en place par une collectivité territoriale. C'est souvent le dernier. Il ne doit pas détruire ce qui fonctionne déjà, peu ou prou. La majorité des citoyens utilisera encore longtemps des moyens classiques d'information.

2) La notion globale d'accessibilité (et d'interopérabilité sur la "toile") est dans l'absolu la première réflexion à aborder en préalable à la mise en place d'un Site Internet. Par essence elle contient l'idée que le support media - Site Internet - doit être accessible à tous, sans freins techniques en regard des logiciels ou codes sources installés sur les machines de l'utilisateur final et sans gêne à la lisibilité en regard des publics sensibles (handicap, personnes âgées, etc.). Il existe un guide de recommandations édité par W3C (WAI = Web Accessibility Initiative)³³.

3) Les particularités concernant l'accessibilité aux handicaps trouvent des solutions techniques qui seront d'autant plus efficaces qu'un travail en amont aura été produit. Ces solutions ne doivent pas être considérées comme de simples "plug-ins" à ajouter en dernier ressort. Les associations et professionnels de ce secteur éditent des guides, des supports ou des solutions techniques (BrailleNet, WebSourd, etc.).

4) La notion d'accessibilité comprend d'une manière globale, pour les collectivités territoriales (service public oblige) l'accès aux lieux, aux langues, aux publications ; et parmi ces dernières l'accès au Site Web de la collectivité.

Ceci nous amène à la présentation d'un protocole de travail qui reprend la démarche d'accessibilité d'une manière synthétisée. Ce document pourra s'enrichir des compléments apportés par les membres du groupe de travail, pour en faire *in fine* un support de réflexion pour tous.

Définitions

La notion de handicap ³⁴

Le terme couramment utilisé de "handicapé", recouvre une très grande diversité.

Selon la classification internationale établie par l'Organisation Mondiale de la Santé en 1980, **le handicap est la résultante de 3 éléments** : la déficience, l'incapacité et le désavantage.

1. Les **déficiences** sont les pertes (amputations, scléroses...) ou dysfonctionnements des diverses parties du corps ou du cerveau. Elles résultent en général d'une

³³ [Hhttp://www.w3.org/H](http://www.w3.org/H)

³⁴ Philippe Cazeneuve, L'accessibilité pour tous aux TIC - L'accueil adapté de personnes handicapées dans un espace public multimédia (cahier de partage d'expériences), juillet 2003, Association CRÉATIF

2. maladie, d'un accident, traumatisme ou malformation congénitale. Une notion voisine plus couramment utilisée est celle d'**invalidité**.
3. Les **incapacités** sont les difficultés ou impossibilités de réaliser des actes élémentaires comme se tenir debout, s'habiller, parler... Elles résultent en général d'une ou plusieurs déficiences.
4. Les **désavantages** désignent les difficultés ou impossibilités que rencontre une personne à remplir les rôles sociaux auxquels elle peut aspirer, ou que la société attend d'elle (étudier, travailler, fonder une famille...).

Depuis 2002, une nouvelle classification³⁵ est en cours d'élaboration. Elle insistera davantage sur le rôle de l'environnement non adapté dans la situation de handicap, considérant que toute Société se doit de prendre en compte les besoins spécifiques de chacun de ses citoyens.

La notion d'accessibilité

L'**accessibilité est un concept global** qui se traduit concrètement par des actions pour :

- Améliorer techniquement l'accessibilité aux espaces (espaces d'information et/ou de vie [établissements municipaux, scolaires, culturels, associatifs...])
- Proposer des équipements spécifiques pour rendre accessible ces espaces
- Rendre accessible les contenus, soit en adaptant les offres existantes (journaux municipaux, annuaires des structures associatives, agenda des manifestations etc.), soit en créant des offres spécifiques
- Sensibiliser et préparer les personnels à l'accueil de ces publics
- Communiquer auprès des publics et des relais professionnels et associatifs

Son accomplissement est un travail à long terme qui concerne tous les acteurs. Le projet de rendre accessible à tous les publics les informations diffusées par les services des collectivités est complexe. L'accessibilité est **un ensemble systémique où tout est lié**.

Accès et autonomie

Le protocole (sur lequel nous vous proposons de travailler) repose sur l'observation de supports d'information qui, avec les portails de ville, mériteraient quelques adaptations, et repose sur l'idée que l'adaptation des supports d'informations doit être l'occasion de réunir et de travailler avec un large panel d'acteurs (services municipaux, associations, services sociaux, services culturels, usagers, etc.).

Quelques observations préalables, établies sur la base des informations recueillies auprès des acteurs de terrain, sont à rappeler :

- L'illettrisme est une réalité : près de 80 % des sourds sont illettrés – *données fournies par l'association WebSourd (septembre 2003)*
- L'adaptation des supports d'informations est une des réponses à la déficience congénitale, accidentelle ou naturelle des personnes (les publics concernés par l'accessibilité sont tout autant les personnes handicapées, que des personnes souffrant de troubles suite à un accident, que des personnes âgées, etc.). Le handicap peut n'être que temporaire.

³⁵ CF. Santé et handicap : une nouvelle norme <http://www.who.int/inf/fr/cp-2002-27.html>

- Que penser de la mise à l'écart d'une personne de la vie locale municipale, des réseaux et supports d'informations (locaux, quotidiens, administratifs), de la vie sociale, civique, associative, politique, syndicale etc. ?

Autonomie des personnes. Les efforts cumulés depuis plusieurs années par les chercheurs, les universitaires, les associations permettent aujourd'hui de disposer de solutions (techniques, organisationnelles, humaines) adaptées à de nombreuses situations de handicap.

De la même manière, nous mesurons mieux aujourd'hui combien les nouvelles technologies et l'amélioration de l'accessibilité aux lieux, aux supports d'information et d'éducation permettent aux personnes souffrant d'une déficience de gagner en autonomie.

Ces évolutions facilitent l'implication de ces personnes à la vie de la cité. Elles accroissent leur autonomie sociale, culturelle, économique et professionnelle :

- numérisation des livres scolaires et universitaires dans des formats adaptés pour les déficients visuels
- élaboration de pastilles vidéo en langage des signes pour faciliter la compréhension par les " sourds " des formulaires administratifs
- édition en gros caractères de guides pratiques à l'attention des déficients visuels et des personnes âgées
- adaptation des portails d'information administratifs ou généralistes (presse quotidienne, service-public.fr, etc.) (*cf. webographie ci-après*).

Pour autant, par méconnaissance de la situation ou des outils, les efforts collectifs (en dehors des cercles avertis) sont encore peu nombreux.

Il nous semble évident que la question de l'accessibilité ne repose pas uniquement sur les professionnels du secteur du Handicap. Quelques initiatives telles que : la publication en braille, en caractère accentué ou au format électronique le plus simple (format texte) des journaux d'information municipaux, des formulaires administratifs etc., peuvent changer le quotidien des personnes souffrant d'une déficience.

Les avantages du Web : la spécificité de ce support d'information et de contenu possède de nombreux avantages.

- accessibilité à distance (réduction des problèmes liés aux déplacements, nécessité d'un accompagnateur, etc.)
- interopérabilité : en épurant le code source on rend aujourd'hui possible la lecture d'un seul contenu par des supports différents : interfaces vocales, lecteur braille (et peut-être demain PDA, GSM
- donne aux personnes un équivalent de "Front office" sans intermédiaire (traducteur en langue des signes, temps d'expression plus longs, etc.)
- permanence de l'information (sans jours et sans horaires d'ouverture

Le protocole présenté ci-après n'a pour objet que d'ouvrir le débat. Il présente le fil-guide que pourrait retenir une collectivité locale cherchant à améliorer l'accessibilité de ses administrés à ses services et informations.

Protocole. Améliorer la qualité de l'accessibilité des personnes aux services rendus.

Selon nous, les éléments suivants contribueront à améliorer l'accessibilité des citoyens aux services et informations locales.

Analyse initiale

Repérer les informations et supports susceptibles d'être utilisés au quotidien par les personnes souffrant d'une déficience :

- Informations municipales : journaux municipaux, annuaire des structures associatives, agenda des manifestations, formulaires administratifs (formulaire d'inscription à la crèche municipale, formulaire d'inscription sur les listes électorales, dépôt du dossier de mariage etc.).
- Les guides de procédures (le guide des démarches administratives, le guide des associations sportives, le guide des services sociaux etc.)
- Les supports liés au suivi des dossiers (e-mail, courriers types adressés par les services municipaux, sociaux (traitement des demandes), etc.)

Démarches:

Engager une réflexion sur les adaptations nécessaires pour répondre aux mieux aux besoins.

- Adaptation des supports : l'adaptation des supports ne repose pas exclusivement sur les épaules des associations travaillant avec les personnes souffrant de déficiences. Il nous semble que, l'identification des documents, des difficultés vécues et l'aménagement de l'accessibilité des personnes aux informations, aux ressources, aux locaux etc., gagnera en efficacité si l'ensemble des acteurs d'une municipalité mobilise ses compétences aux services du projet : parents, usagers souffrants d'une déficience, les associations de professionnels du secteur (infirmiers, ergothérapeute, psychologues, etc.), les responsables des services de mairie identifiés (service de communication, webmestre, accueil, secrétariats, etc.).
- Sensibilisation et formation des personnels : l'amélioration du quotidien des personnes et de leurs accès aux informations et services passent nécessairement par une amélioration de l'accueil au sein des services. Les formations dispensées par les professionnels du secteur et leurs savoir-faires peuvent rapidement contribuer à faire évoluer les pratiques d'accueil.
- Mise en place de groupes de travail : l'amélioration de l'accessibilité s'effectuera par étape. A l'image de Toulouse, la mise en place de groupes de travail réunissant des usagers, des acteurs associatifs, des professionnels du secteur permettra de capter les insuffisances et les difficultés rencontrées par les personnes et de définir des programmes d'actions.

Réfléchir à une démarche qualité...

Le projet le plus ambitieux consisterait à engager une "démarche qualité" visant à l'amélioration en continue de la qualité des services rendus aux usagers souffrant d'une déficience et l'amélioration en continue de la qualité de l'accessibilité des services et des supports d'informations. La définition préalable des objectifs permettra de dimensionner le projet. Il précisera notamment le niveau d'amélioration à atteindre (par exemple la labellisation Accessiweb), les personnes ressources existantes sur le territoire (associations, professionnels ...), le calendrier de travail, les financements affectés au projet etc.

Analyser, évaluer

L'élargissement du groupe de travail aux professionnels du secteur et aux usagers souffrant d'une déficience permettra d'identifier de manière précise les services et supports d'informations inaccessibles, d'imaginer et de progressivement construire les solutions les plus adaptées.

Webographie et quelques repères

Droit et réglementation

Loi n° 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées

Loi n° 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales

CIRE : Décision du Comité Interministériel de la Réforme de l'État du 12 octobre 2000 :

- " Tous les sites Internet des services de l'État seront rendus accessibles aux non-voyants. Ce point sera vérifié à échéance du 30 juin 2001, dans le cadre de l'évaluation annuelle publique des sites Internet publics menée par le ministère de la Fonction publique et de la réforme de l'État. Le développement des services publics "en ligne" doit, par ailleurs, aller de pair avec une meilleure utilisation des autres moyens d'information et de communication, pour rendre les services publics plus facilement accessibles tous les citoyens. " :

<http://www.fonction-publique.gouv.fr/>

CISI : Vers l'accessibilité numérique inscrite dans la loi. Le 10 juillet 2003, le Comité interministériel pour la société de l'information (C.I.S.I.) a pris la mesure suivante :

- " L'accessibilité de l'information numérique publique aux handicapés sera rendue obligatoire dans le cadre de la révision de la loi de 1975 sur le handicap. Un partenariat entre les sites Web publics et l'association BrailleNet (www.brailenet.org), pour le label Accessiweb, est créé " (mesure 2.6 du Comité interministériel pour la société de l'information du 10 juillet 2003)

http://www.ddm.gouv.fr/dossiers_thematiques/documents/cisi2003f.html

Service-Public.fr : Le site portail de l'administration française (ministères, préfectures), les sites publics, les textes et rapports ; des informations sur les droits et démarches administratives (avec formulaires) et le comarquage.

<http://www.service-public.fr/>

Handidroit : site réalisé par un médecin, destiné aux professionnels du social et aux personnes handicapées : questions juridiques et sociales liées au handicap : aides, droit du travail, administrations.

<http://www.handroit.com/>

Handicap.Gouv.fr : Site du ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées, dédié à l'information juridique pour les personnes handicapées.

<http://www.handicap.gouv.fr/>

Sites Web généralistes

APF : Association des paralysés de France (APF) :

<http://www.apf.asso.fr/>

Handicap International :

<http://www.handicap-international.org/index.html>

Yanous : le portail des handynautes :

<http://www.yanous.com/>

Handica : handicap et autonomie :

<http://www.handica.com/>

Déficiences motrices

Centre Icom : Handicap International : annuaire de liens, informations sur les adaptations et le développement de la recherche :

http://ww.handicap-icom.asso.fr/prg_france/sites/

Déficiences visuelles

Brailenet : Ressources sur le Web :

<http://www.brailenet.org/>

Jussieu : Développement de solutions d'accès aux nouvelles technologies pour des utilisateurs handicapés visuels :

<http://www.snv.jussieu.fr/inova/>

Voirplusnet : Portail optimisé pour les malvoyants et aveugles : actualités, conseils et sélection de sites sur l'accessibilité à l'information, la santé, l'éducation, l'emploi :

<http://www.voirplus.net/>

Braille & culture : Association qui cherche à rendre la culture et le tourisme accessibles au public déficient visuel :

<http://www.braille-culture.com/>

Annuaire Francophone de la déficience visuelle de Didier Gras :

<http://annuaire.dider-gras.com/>

Déficiences auditives

WebSourd :

<http://www.websourd.org/>

France audition : Portail destiné au grand public, audioprothésistes et ORL : annuaire professionnel, explications médicales, espace documentaire. :

<http://www.franceaudition.com/>

Urapeda : Accompagnement professionnel des personnes sourdes et malentendantes : éducation et formation, insertion sociale, emploi :

<http://www.urapeda.org/>

Iddanet : portail français de la surdité :

<http://ww.iddanet.net/>

Surدينet : portail de la surdité francophone :

<http://www.surdite.net/>

Déficiences mentales

UNAPEI :

<http://www.unapei.org/>

Liste de discussion

Handicap & TIC :

fr.groups.yahoo.com/group/handicap_tic

Synthèse et attentes

L'accès pour tous

- ◆ Que penser de la mise à l'écart d'une personne de la vie locale municipale, des réseaux et supports d'informations, de la vie sociale, civique, associative, politique, syndicale etc. ?

L'accès au handicap

- ◆ Le Web offre la possibilité d'ouvrir de nouvelles portes aux personnes handicapées, ou d'en fermer encore plus. Son accessibilité est un élément déterminant pour une meilleure intégration.
- ◆ Les personnes handicapées visuelles consultent les sites Web via des aides techniques matérielles ou logicielles qui leur permettent de lire et d'architecturer les informations sans souris, exactement comme les moteurs de recherche.

La législation

- ◆ La dernière loi sur le handicap date de 1975. Aujourd'hui, aucun texte n'inscrit dans la loi de critères minimaux d'accessibilité des sites Web.
- ◆ Les critères techniques décidant d'un niveau minimal d'une accessibilité des Sites Web ne doivent pas être inscrits dans une loi mais regroupés dans un guide mis à jour par des organismes indépendants.

Travailler ensemble

- ◆ Ne pas attendre des associations et des professionnels du secteur qu'ils fassent le travail. Toutes les initiatives locales sont importantes pour la sensibilisation de tous
- ◆ Sur la base générale d'un service à rendre à l'utilisateur, les collectivités territoriales peuvent mettre en place des centres de connaissances communs, partager leurs ressources, leurs expériences et communiquer, en particulier pour le Web, sur l'importance de l'accessibilité et des standards auprès du plus grand nombre

Les manques

- ◆ Des relais et correspondants locaux pour les associations nationales
- ◆ Des guides de sensibilisation spécialisés par type de public (webmestres, élus, responsables associatifs)